**L’AFFAIRE DES CRYPTES**

**de la Basilique SAINT SERNIN de Toulouse**

 1°) Le Contexte.

Nous sommes dans les premières années du règne du futur Napoléon III qui devient Empereur le 2 décembre 1852. Il s’était appuyé sur le clergé durant le temps où il ne fut que le premier Président de la seconde république et cela continua quelques années.

« Jamais depuis la Restauration, l’État ne fournit à l’Église un appui aussi manifeste que pendant les dix premières années du Second Empire. »[[1]](#footnote-1)

Cet appui donna des ailes et de l’audace au clergé qui avait eu quelques alarmes en 1830.Dans cet esprit de reconquête, le Curé de Saint-Sernin voulut rendre un nouvel élan au culte des reliques. Il fut appuyé par la presse. On peut lire dans la Gazette du Languedoc du 17 Juillet 1852 « Nos saints dorment dans des cryptes et sous leur voûte de marbre, dans la solitude de leurs tombeaux ; leurs chasses restent isolées, nos souterrains sont inoccupés, les cérémonies du culte en sont bannies ; devant leurs ossements sacrés ne s’élèvent plus le doux parfum des prières et ces acclamations d’hommage et de respect qui redisaient à la génération précédente leurs bienfaits et leur gloire passée. En restaurant les cryptes, le pasteur de la paroisse a voulu restaurer parmi nous l’édifice moral dont les précieuses reliques qu’elles contiennent étaient comme le fondement (…) Toute famille vénère le tombeau de ses pères, toute nation vénère celui de ses grands hommes, la grande famille toulousaine doit l’hommage de sa vénération et de sa reconnaissance aux restes de ces héros chrétiens dont les cendres reposent sur les voûtes de Saint-Sernin. »[[2]](#footnote-2)

C’est dans ce contexte que se déroula l’affaire des cryptes.

Sans consultation et autorisation de la commission des Monuments Historiques on commença par la crypte supérieure puis on mit à profit les grandes festivités organisées en 1852 en l’honneur de saint Thomas d’Aquin dont Saint –Sernin avait hérité des reliques pour lancer le projet de la réfection de la crypte inférieure et recueillir des fonds.

Alexandre Du Mège

Il y avait à Toulouse un personnage considérable, Alexandre Du Mège (1780-1862).

 « Il est le fondateur de la S.A.M.F. alors qu’il a 51 ans. Déjà très connu il est membre de l’Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, secrétaire général de la Société archéologique, mainteneur de l’académie des jeux-floraux (1836), lauréat de l’Institut (grande médaille d’or en 1834) conservateur du Musée des Antiques (1832) correspondant du ministère de l’intérieur, Inspecteur des monuments historiques (1840). »[[3]](#footnote-3)

Le Musée des Augustins lui doit beaucoup puisque c’est sous son impulsion que l’idée de créer « un musée d’antiquités » à côté du musée de peinture fit son chemin. C’est à lui aussi que l’on doit le rachat de « tout ce qui restait de l’ancien cloître de Saint Étienne. »[[4]](#footnote-4)

Sa forte personnalité pesa sur la décision d’effectuer les travaux et d’Aldeguier explique que pour leur direction « on ne pouvait hésiter, le nom de M le chevalier Du Mège se présentait de lui -même, son zèle ne recula pas devant cette œuvre délicate ». On entreprit donc la restauration des cryptes. Marcel Durliat est moins enthousiaste « L’archéologue toulousain Alexandre Du Mège entendit montrer ses talents d’architecte en effectuant la toilette des cryptes en 1852. Avec force plâtre, ciment et terre cuite, il sacrifia au néo- gothique à la mode, lorsqu’il ne pasticha pas le style roman. » [[5]](#footnote-5)

Avant d’examiner la chronologie de cette affaire il est bon de rappeler que ce « toilettage » fut à l’époque très admiré. Le botaniste Charles Des Moulins, qui a visité la basilique lors du congrès scientifique de France qui eut lieu à Toulouse en 1852 note : « Nous avons loué et admiré le déblaiement et la restauration encore incomplète, raisonnée et intelligente de ce sanctuaire à demi-souterrain auquel on vient de rendre l’éclat de l’or et des couleurs dont il brilla au XV° siècle » et il évoque sa splendeur nouvelle. »[[6]](#footnote-6)

La Gazette du Languedoc renchérit sous la plume d’Augustin Manavit : « Tous les travaux de restauration de nos cryptes ont été faits d’après les conseils et les plans du chevalier Du Mège c’est assez faire connaître la direction habile qui a présidé à leur exécution [[7]](#footnote-7)

Enfin, publiée anonymement sous les auspices de la Société archéologique- dont les principaux rédacteurs furent Du Mège et Aldeguier, la Monographie de l’insigne basilique de Saint Sernin donne tous les détails sur les travaux exécutés et les défend.

C’était sans compter sur la commission des Monuments Historiques qui fut outrée de ne pas avoir été consultée. Il y eut des courriers acerbes et cela coûta sa place d’inspecteur des monuments historiques à Alexandre Du Mège. D’autres auraient dû tomber. Toutefois après d’habiles plaidoyers présentés par le Maire et par Auguste d’Aldeguier (le 14 avril 1854) au nom de la Société Archéologique du Midi, les choses s’arrangent un peu et le 25 Novembre Mérimée peut annoncer à ses collègues : « M Vaudoyer pense que le mal est réparable et qu’il n’y a pas lieu de donner suite à l’affaire. Cependant aucune amnistie n’est accordée et la sanction contre Du Mège n’est pas rapportée.

**Chronologie des faits à partir des correspondances.**

Si l’on examine la chronologie des évènements on s’aperçoit que les choses ne sont pas très claires.

 Le 18 février 1854 le Ministre dit au Préfet de la Haute Garonne qu’il a été prévenu de travaux faits sans autorisation à Saint-Sernin. Il dit son mécontentement sur la façon dont les autorités locales ont géré cette affaire et annonce la révocation de Du Mège.

Devant les proportions prises par cette affaire Bonnal architecte de la ville dans une lettre du 18 avril 1854, récapitule des faits qui visent à montrer que la municipalité a fait son travail. Il cite à l’appui de sa démonstration différents courriers et rappelle que dès le 29 décembre 1852, il avait informé le maire « qu’on exécute en ce moment aux cryptes de la basilique Saint-Sernin des fouilles, des ouvrages de maçonnerie, pierre de taille dont j’ignore le but et l’importance. Il me paraît que les travaux devraient être immédiatement suspendus jusqu’à ce que vous voyiez s’il y a lieu »[[8]](#footnote-8) de les réaliser**.** Donc le Maire est informé quatre mois après que la presse ait rendu l’affaire publique.

Le Curé fut convoqué et il promit de suspendre les travaux jusqu’à ce qu’ils soient approuvés par l’autorité supérieure. »

Bonnal s’étant aperçu que cette promesse n’était pas tenue, écrit une nouvelle fois au maire en date du 2 février 1853 et demande de rappeler aux directeurs ou chefs d’établissement la nécessité de demander préalablement à l’exécution des travaux les autorisations nécessaires. Tout cela tend à montrer que l’administration municipale s’est toujours préoccupée d’empêcher l’exécution de travaux non autorisés. Dans cette même lettre il dresse un bref état des travaux en cours et dans une correspondance du 30 mai précise qu’ils ont été réalisés avec soin mais « ce sont des produits de Fabrique toujours déplacés dans un monument de cette importance » et conclut « Il semble que dans l’exécution de ces travaux on se soit principalement occupé de produire de l’effet à bon marché plutôt que de faire une œuvre d’art monumental. »[[9]](#footnote-9)

Le 22 juillet 1854 Esquié qui cumule la double casquette d’architecte du département et d’architecte diocésain envoie son rapport au préfet [[10]](#footnote-10) Il donne la liste des travaux effectués, et fait des remarques sur le déroulement des faits. Sur les 20.000 francs recueillis, 17.000 proviennent de dons des fidèles et le solde de 3000 vient de la location des chaises pour le sermon de Lacordaire. « Suivant les renseignements que je tiens de Mr le curé de Saint-Sernin lui-même, c’est l’autorité ecclésiastique paroissiale qui a fait faire les travaux dans les cryptes, et il paraît que pendant leur exécution, Mr le maire de Toulouse en ayant été informé par un rapport de l’architecte de la ville, envoya l’ordre de suspendre les travaux, mais Mr le curé répondit en donnant des explications dont je n’ai pas eu connaissance et termina sa lettre en disant à Mr le maire que si les explications ne semblaient pas satisfaisantes qu’on voulut bien le lui notifier parce que, dans le cas contraire, il croirait pouvoir continuer les travaux. Or la lettre de Mr le curé étant restée sans réponse c’est en effet ce qui eut lieu. »[[11]](#footnote-11)

Le 30 Août le Préfet envoie une lettre où il se plaint à l’Archevêque de cette façon de procéder « Les travaux dont il s’agit ont été faits par la fabrique au moyen de fonds recueillis dans ce but et qui se sont élevés à 20.000 francs (…) Aucune autorisation régulière n’a été réclamée. Il demande à l’archevêque d’intervenir auprès de la fabrique pour que cela ne se reproduise pas.[[12]](#footnote-12)

Dans le même élan il tance le maire lui reprochant de ne pas l’avoir averti alors qu’il savait que des travaux étaient entrepris et « qu’à la suite de pourparlers intervenus entre votre administration et Monsieur le curé de Saint-Sernin, les travaux qui devaient être suspendus ont été continués. »[[13]](#footnote-13)

L’argumentation déroulée par les toulousains a des faiblesses, en effet Bonnal architecte de la ville a signalé au maire qu’on exécutait des travaux dans les cryptes le 29 décembre 1852 or le maire et le préfet assistaient dans la nef du milieu à la grande cérémonie du 21 juillet 1852[[14]](#footnote-14) et les travaux étaient déjà signalés dans la presse. Par ailleurs Esquié ne rendit son rapport qu’en 1854.

Nous l’avons dit, les choses s’arrangèrent, sauf, ce qui nous semble un peu injuste pour Du Mège dont la révocation fut maintenue.

1. BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte*, Le Jeu Concordataire dans la France du XIX° siècle,* Paris, Presses universitaires de France, 1988, p 12 [↑](#footnote-ref-1)
2. Gazette du Languedoc du 17 juillet 1852 [↑](#footnote-ref-2)
3. PEYRUSSE Louis, *Toulouse et l’art médiéval, 1830-1870,* Thèse de doctorat présentée sous la direction de Monsieur Marcel Durliat. Université de Toulouse le Mirail, 1980,274 p. p 23. [↑](#footnote-ref-3)
4. MESPLÉ Paul*, Sculptures romanes. Musée des Augustins, Inventaire des collections publiques Françaises. Toulouse.* Paris, Édition des musées nationaux, palais du Louvre 1961, 1 vol n 4 p 2 et 3 de l’introduction. [↑](#footnote-ref-4)
5. Durliat Marcel Le Haut Languedoc Roman p 70) [↑](#footnote-ref-5)
6. Des Moulins Charles p 32 [↑](#footnote-ref-6)
7. Gazette du Languedoc, 17 juillet 1852 [↑](#footnote-ref-7)
8. ADHG 7 T 5 (145) Lettre du 18 avril 1854 de Bonnal architecte de la ville au maire [↑](#footnote-ref-8)
9. ADHG 7 T 5 (144) *avis de Bonnal sur le travail effectué* [↑](#footnote-ref-9)
10. ADHG 7 T 5 (142) *22 Juillet 1854, rapport d’Esquié au préfet* [↑](#footnote-ref-10)
11. ADHG 7 T 5 (142) *Rapport d’Esquié au préfet.* [↑](#footnote-ref-11)
12. ADHG 7 T 5 (139) *30 Août 1854 Lettre préfet à l’Archevêque « que cela ne se reproduise plus* [↑](#footnote-ref-12)
13. ADHG 7 T 5 (140*) 30 Août 1854 Lettre de reproches du préfet au maire* [↑](#footnote-ref-13)
14. ibid. du 21 Juillet 1852 [↑](#footnote-ref-14)